



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.02.2017

modifié 03.08.2016 (F) Version 8.6

**Plastic Cleaner Spray**

---

**! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial**

Plastic Cleaner Spray

Code-Nr. 112040

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Conditions d'utilisation recommandées**

Aérosols Techniques

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Karl Ernst AG Generalvertretungen

Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich

Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47

E-Mail : [info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)

Internet : [www.KarlErnstAG.ch](http://www.KarlErnstAG.ch)

Service des renseignements

Produktinformation

Téléphone +41 44 271 15 85

E-mail (personne compétente):

[info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Renseignements en cas d'urgence

Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum

Téléphone +41 (0)44 251 51 51

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

**Fabricant**

WEICON GmbH & Co. KG

Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244

E-Mail : [msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)

Internet : [www.weicon.de](http://www.weicon.de)

Service des renseignements

Produktsicherheit / Product-Safety-Department

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

E-mail (personne compétente):

[msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):

Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

---

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
<b>Aerosol 1</b>	<b>H222, H229</b>	
<b>Skin Irrit. 2</b>	<b>H315</b>	
<b>STOT SE 3</b>	<b>H336</b>	
<b>Aquatic Chronic 2</b>	<b>H411</b>	

**Consignes en cas de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS02



GHS07



GHS09

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Consignes de sécurité**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.



P405 Garder sous clef.  
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans.

#### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient (R)-(+)-Limonène. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Le produit a un effet narcotique.

#### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Mélange d'additifs avec gaz propulseur

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64-17-5	200-578-6	éthanol	3 - 9,99	Flam. Liq. 2, H225
106-97-8	203-448-7	butane	3 - 9,99	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
109-66-0	203-692-4	pentane	10 - 24,99	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Chronic 2, H411
64742-49-0	265-151-9	Naphta (pétrole) hydrotraité, exempt d'aromatiques (note p) < 0,1% benzol	50 - 74,99	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Chronic 2, H411
74-98-6	200-827-9	propane	3 - 9,99	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
74-98-6	propane	01-2119486944-21

#### Remarques complémentaires

< 0,1% Benzène

#### Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % D-LIMONENE

30 % et plus hydrocarbures aliphatiques

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.



---

#### **Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyen d'extinction**

##### **Agents d'extinction appropriés**

mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
brouillard d'eau

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune information disponible.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

##### **Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.  
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Laisser évaporer.  
Éliminer selon les réglementations en vigueur.  
Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides.



#### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Eviter les sources de chaleur.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emmagasinage des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Tenir à l'écart des matières inflammables

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stockage: au frais et au sec.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Température de stockage recommandée : température ambiante

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-
		Court terme	-	-	



**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (continue)**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque
109-66-0	n-Pentane	8 heures Court terme	1800 -	600 -	-
64-17-5	Alcool éthylique	8 heures Court terme	1900 9500	1000 5000	-

**Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque
109-66-0	pentane	8 heures	3000	1000	

**Valeurs de référence DNEL/PNEC  
DNEL salarié**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
64-17-5	éthanol	1900 mg/m <sup>3</sup>	DNEL aigu par inhalation (local)	
		950 mg/m <sup>3</sup>	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		343 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	

**Remarques complémentaires**

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire  
en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2

**Protection des mains**

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

gants (résistants aux solvants)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

Vêtements de protection

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

aspect

Aérosol

Couleur

incolore, limpide

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.02.2017

modifié 03.08.2016 (F) Version 8.6

**Plastic Cleaner Spray**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>point d'ébullition</b>	non applicable				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	non applicable				Aérosol
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	200 °C				
<b>Température d'auto- inflammation</b>					Produit non auto- inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,8 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	15 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	573 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	0,669 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	5 g/l	20 °C			
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solvant</b>	100 %				



**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir éloigner de la chaleur.

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5840 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 2920 mg/kg	lapin		Données se rapportant au composant principal
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	> 25 mg/l (4 h)	rat		Données se rapportant au composant principal.
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			
<b>Irritation des yeux</b>	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			





### Constatations empiriques

Irrite les organes de la respiration  
le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations  
le produit est irritant pour les muqueuses  
L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

### Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.  
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	LL/EL/IL50 11,4 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss		CAS: 64742-49-0
<b>Daphnie</b>	NOEC 0,17 mg/l (21 d)	Daphnia magna		CAS: 64742-49-0
<b>Algues</b>	CE 50 10,7 mg/l (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata		Pentane

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Remarques générales

Risque de contamination de l'eau potable déjà en cas de déversement de faibles quantités dans le sous-sol.  
Toxique pour les poissons.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.  
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.  
Nocif pour les poissons et les bactéries.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

### Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.



#### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1950	1950	1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	AÉROSOLS	AEROSOLS (Naphta (Pétroleum), Pentane)	Aerosols, inflammable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	2.1	2.1	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
non applicable

#### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

#### Transport maritime IMDG

MARINE POLLUTANT

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 99,98 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 668,9 g/L

(composants organiques volatils)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



---

## SECTION 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Danish MAL-code: 5-3

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.5

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.